

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes to Brussels, Gand, and other stations with departure and arrival times.

ALLEMAGNE.—Francfort 22 septembre.

Hier notre corps législatif a voté les fonds nécessaires pour le transport en Amérique des condamnés politiques, détenus au Hardenberg.

— La GAZETTE DE HANOVRE du 20 septembre annonce, d'après une lettre de Francfort sur Mein, le 17 septembre, que la haute diète germanique a, dans sa séance du 6 de ce mois, pris la résolution suivante, au sujet de la pétition des magistrats, etc., de la ville d'Osnabruck, relative à la constitution du royaume de Hanovre, de 1835 :

« De faire connaître aux magistrats, etc., de la ville d'Osnabruck, par l'intermédiaire de leur agent, Dr Hesseberg, à Francfort, que, dans l'espèce, l'assemblée de la diète ne trouve fondé leur droit de faire des plaintes, ni sur les dispositions de l'acte de la diète germanique, ni sur celle de l'acte final. »

La diète aurait pris le même jour une semblable résolution à l'égard de pétitions de quelques communes du pays d'Osnabruck, et des magistrats, etc., de la ville de Hildesheim.

— On écrit de Palerme, 50 août :

Depuis quatre semaines des arrestations plus nombreuses que jamais ont eu lieu ici. Le comte Scipion B..., qui à peine avait reçu la clé de chambellan, a été arrêté au milieu de sa famille; on l'a transporté sur un vaisseau qui a fait voile pour Messine, ou pour Naples. On dit qu'il avait entretenu une correspondance suivie avec l'île de Malte. (M. DE FR.)

— On écrit d'Alexandrie à la GAZETTE D'AUSSBOURG, que lorsque le pacha d'Egypte a appris la conclusion du traité de commerce entre la Turquie et l'Angleterre et la France, il a exprimé la résolution de se déclarer indépendant de la Porte, malgré les menaces des consuls anglais et français.

— On écrit de Hanovre, 14 septembre :

On dit que le roi convoquera bientôt les chambres, ajournées le 29 juin dernier, sans faire d'autres modifications à la constitution de 1819, et qu'il a l'intention de proposer à cette assemblée encore une fois le projet de constitution qu'elle a déjà rejeté. On espère pouvoir vaincre maintenant la résistance de cette chambre par quelques concessions matérielles. (GAZETTE D'AUSSBOURG.)

FRANCE.—Paris, le 26 septembre.

Hier, à midi, le roi accompagné du duc de Wurtemberg portant le costume d'officier étranger avec le grand cordon de la légion d'honneur, a passé la revue dans la cour des Tuileries, des 6^e d'infanterie légère, 43^e et 64^e de ligne. Une vingtaine de soldats sont sortis des rangs et sont allés recevoir des mains de sa majesté, les uns des médailles les autres des croix, ensuite a eu lieu le défilé. Quand cette manœuvre a été terminée, tous les officiers (ce qui n'a pas lieu d'ordinaire), sont montés dans la salle des maréchaux, où ils ont reçu les compliments du roi sur la tenue des régiments qui, en effet, était magnifique.

Ces trois régiments partent demain pour la frontière de l'Est et d'autres vont les suivre.

Feuilleton.

TRIBUNAUX.

Le fait que l'on va lire offre un nouvel exemple de ces erreurs involontaires dans lesquelles la justice peut se trouver quelque-fois entraînée. Pour être rares, ces erreurs n'en sont pas moins déplorables, et leur constatation ramène doucement la pensée sur les réparations toujours si incomplètes que la société se borne à offrir à la malheureuse victime d'un faux jugement.

Puisse ce récit nouveau appeler encore une fois l'attention des législateurs sur ce sujet si digne de ses méditations ! Le 31 décembre 1836, Joseph Delunet, propriétaire du moulin de la Forge, canton de Yézeire, département de la Meurthe, faisait part à plusieurs personnes des menaces dont il se disait l'objet sans vouloir toutefois en désigner les auteurs, et manifestait la crainte de ne pas voir le premier jour de l'année dans laquelle on allait entrer. Le lendemain, en effet, se répand la nouvelle de la mort du meunier de la Forge. Quelques soupçons s'élevèrent bientôt, mais les membres de la famille Delunet attestent si positivement qu'il a été écrasé sous les chevaux de sa voiture chargée de sacs qu'il avait recueilli dans les villages voisins, tant de personnes avaient pu constater son état d'ivresse dans la soirée qui précéda sa mort, que ces doutes se dissipèrent peu de jours après. Quelques paroles cependant sorties de la bouche de deux femmes qui avaient enseveli Joseph Delunet, parviennent à l'autorité. Le cadavre est exhumé, et l'autopsie démontre, jusqu'à la dernière évidence, que cet homme est mort d'une blessure produite par une arme à feu. Quelques indices accusateurs s'élevèrent contre Victor Delunet, son fils, encore mineur. Il est arrêté. Peu de temps après, Dominique Val, naguère garçon meunier à la Forge, et amant, dit-on, de Thérèse Delunet, jeune fille habitant aussi cette usine, est également arrêté.

Alors Victor Delunet déclare au magistrat chargé de l'instruction de cette affaire que tout ce que sa famille et lui ont rapporté de la mort du père est contrefaît, et qu'il doit à la justice la vérité entière. Il assure que le 31 décembre, la nuit était déjà arrivée sans que son père fut de retour, sa mère, inquiète, l'envoya au devant; que pour sa pro-

— Le ministre de la guerre, informé qu'il devait y avoir plusieurs duels entre les élèves des deux divisions de l'école de St-Cyr, à leur sortie de fin d'année, avait donné ordre qu'il n'y eût pas de congé; mais cet ordre a été révoqué sur la demande du commandant, M. le maréchal-de-camp Baraguay-d'Hilliers, qui a fait donner aux élèves leur parole d'honneur de ne pas se battre entre eux.

— Le duc d'Orléans n'a pas voulu seulement faire une partie de promenade, en allant inspecter les camps de St-Omer et de Lunéville. On prétend qu'il veut s'assurer par lui-même de la vérité de certains rapports qui lui ont été faits, sur l'esprit des troupes stationnées près de la frontière. A l'égard des affaires de Belgique, de vives répugnances à aider nos ennemis dans la prise des territoires et places contestés, se manifesteraient sans nul mystère; et certains auraient dit que le cas échéant, il fallait que M. Bernard donnât le commandement de l'armée de la Meuse à M. de Bourmont. On n'est pas non plus sans inquiétude sur quelques plaisanteries soldatesques au sujet de l'imbroglio suisse.

— On parlait il y a quelque temps d'une modification dans les attributions des ministères, et l'on croyait qu'il était question d'augmenter le nombre des portefeuilles. Aujourd'hui, s'il faut en croire le journal la PRESSE, c'est tout le contraire. Il s'agit de réduire le nombre des ministères afin de concentrer davantage les attributions et de rendre le cabinet homogène. On s'est convaincu qu'avec huit départements il était impossible de ne pas avoir continuellement des dissentiments dans le conseil, enfin on demande que l'on supprime plusieurs portefeuilles.

L'article de ce journal nous a paru de quelque importance parce qu'il est signé de M. Emile de Girardin et que l'on sait que le député de la Creuse est souvent chargé de très-haut d'émettre certaines idées, et de faire de ses articles des espèces de ballons d'essais. Il paraît du reste avouer ce que les autres feuilles mini-térielles nient sans cesse, savoir la désunion continuelle qui existe entre divers membres du ministère.

— Depuis quinze jours, tous les Suisses qui arrivent à Paris sont l'objet d'une surveillance spéciale de la police. Toutes leurs démarches sont épiées afin de faire connaître les motifs de leur voyage à Paris.

— Des lettres particulières de Thurgovie portent que le prince Louis a reçu depuis quelque temps plusieurs agens de la cour de Wurtemberg, pour l'engager à céder aux exigences de la France, attendu que les cours européennes paraissent toutes disposées à appuyer auprès de la diète helvétique la demande d'expulsion. Les membres de la diète ont fait également des démarches auprès de lui, afin de le décider à cette mesure qui faciliterait considérablement les négociations avec la France. Dans le cas où l'abandonnerait la Suisse il ne s'agirait plus que de décider si la Suisse pourrait s'engager à lui fermer à l'avenir son territoire. On obtiendrait difficilement cette nouvelle concession, mais on espère que M. Molése montrerait plus accessible à un arrangement. (Correspond.)

— On lit dans la GAZETTE UNIVERSELLE suisse que M. Louis

pre s'écrit il s'arma d'un fusil à un coup dont il était possesseur; qu'arrivé à trois cents pas environ du moulin il rencontra son père monté sur un des chevaux de la voiture; que celui-ci, mécontent de le voir avec un fusil qu'il lui avait défendu de porter, lui ordonna avec hauteur de monter sur la voiture; que peu après il lui commanda d'en descendre; que lui n'obéissant pas assez vite à cette injonction, son père lui asséna quelques coups de fouet; qu'alors pour les éviter, il sauta à bas de la voiture et s'enfuit; qu'à peine avait-il fait quelques pas, il entendit le bruit de son fusil que son père cherchait à casser en frappant contre une des roues qu'au même moment l'arme fit explosion et qu'il vit son père tomber sur la neige baigné dans son sang. « A ce spectacle, dit-il, je perdis la tête; je reconduisis la voiture et les chevaux à la maison et j'avertis ma mère et ma sœur Thérèse que mon père avait été atteint au côté par un des chevaux, et qu'il était étendu sur la terre. Aussitôt ma mère, ma sœur et moi, nous emportâmes de l'eau-de-vie et de la paille que nous allumâmes pour le rechauffer, mais n'ayant pu y parvenir, nous rapportâmes mon père à la maison enveloppé dans un drap que nous avions pris avec nous, et à peine l'avions nous déposé dans sa chambre, qu'il expira.

Cette version rapprochée de certaines circonstances résultant des premières investigations, parut peu vraisemblable. On commença donc de nouvelles informations qui donnèrent un caractère de gravité aux faits déjà connus. Victor Delunet et Dominique Val furent considérés comme les auteurs du crime d'homicide volontaire sur la personne de Joseph Delunet; Marie Cadot sa veuve et Thérèse, sa fille, furent accusées de s'en être rendues les complices. Tous quatre furent appelés après plus de dix mois d'instruction, sur les bancs de la cour d'assises siégeant à Nancy.

Après douze jours entiers de débats, dans les cours desquels furent entendus plus de deux cents témoins, des débats qui offrirent tant de fois à la foule pressée dans la vaste salle des audiences de si intéressants épisodes, qui firent naître tour à tour de si terribles et de si douces émotions, le jury rapporta son verdict.

Les réponses ayant été négatives quand à la veuve Delunet et à sa fille, elles furent sur-le-champ mises en liberté.

Les réponses ayant, au contraire, été affirmatives quant à Victor Delunet et à Dominique Val, toutefois avec des modifications qui repous-

Bonaparte a déjà pris ses passeports pour se rendre en Angleterre.

— On lit dans le Droit :

On dit que la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris sera appelée vendredi prochain à statuer, sur les réquisitions de M. l'avocat-général Glandas, à raison de la plainte en diffamation portée par M. Gisquet contre le journal le Messager. La chambre du conseil a reconnu qu'il s'agissait de diffamation contre un dépositaire de l'autorité publique, pour des faits relatifs à ses fonctions. L'affaire sera donc, dans le cas où cette ordonnance serait confirmée, de la compétence du jury, et la preuve des faits diffamatoires pourra être faite par les prévenus. On pense que dans le cas d'un renvoi devant la cour d'assises, l'affaire serait placée dans la seconde quinzaine d'octobre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Bayonne, 22 septembre.

Espartero, au lieu de marcher vers la Sierra de Soria, s'est rendu à Paucorbo, où il était le 16, attendant la marche que Marotto suivrait; il a détaché six de ses bataillons en Castille contre Merino.

La population et la garde nationale de Logrono ont accueilli froidement Espartero lorsqu'il est revenu du camp devant Estella. Les démonstrations auxquelles s'est livrée la garde nationale, ont été telles, que le comte de Luchana a fait arrêter 40 hommes de cette milice.

Marotto a transporté son quartier-général à Balmaceda avec deux bataillons, deux escadrons et une batterie d'artillerie.

Don Carlos s'est également rendu à Balmaceda où il était le 19.

On dit, d'après des lettres de Vera, du 21, qu'une affaire meurtrière a eu lieu à Perdou, le 19, entre Alaix et Francisco Garcia : la rencontre s'est faite sur la route de Pampelune à Puente-la-Reyna. Alaix a été forcé de s'enfermer dans cette dernière ville après avoir laissé au pouvoir des carlistes 400 prisonniers et une pièce d'artillerie.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 19 septembre.

Le ministère a 48 jours d'épreuves difficiles à passer avant l'ouverture de la session des cortès qui vient d'être décrétée, car il faudra qu'il marche seul et sans appui. L'ordonnance de convocation a paru dans la GAZETTE de ce jour : elle aura lieu le 8 novembre prochain.

On n'a rien de nouveau à enregistrer, si ce n'est quelques faits intéressants le département de la guerre.

L'ancien ministre, général Latre, a reçu le grand cordon de Charles III.

Le ministre de la guerre actuel, général Aldama, s'est donné le grade de lieutenant-général.

Le bruit court, mais on en ignore la source, que le général Van Halen refuse le commandement de l'armée du centre.

saient l'application de la peine de mort, tous deux furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique.

Les condamnés se pourvurent, mais en vain, en cassation.

Peu de temps après l'arrêt, Victor Delunet, du fond de son cachot, écrivait à notre digne procureur-général, M. Fabvier, qu'il était réellement l'auteur de la mort de son père, mais qu'au moins il n'avait à se reprocher aucune préméditation; que, comme il l'avait toujours dit, ayant rencontré son père à quelque distance, et celui-ci en état complet d'ivresse, lui ayant asséné quelques coups de fouet, châtiment qu'il n'avait nullement mérité, il avait saisi le fusil dont il était porteur, et qu'abandonné du ciel il avait fait feu. « Ainsi, disait-il, en terminant, j'ai mérité ma peine et ne puis me plaindre, quant à moi, de la justice humaine, mais quant à Val il est innocent. »

Cette révélation, cette protestation si simple et si énergique tout à la fois contre l'arrêt qui venait de frapper Dominique Val, les doutes qui dans certains esprits sages, s'étaient élevés sur la culpabilité de Val; l'opinion si imposante de l'honorable M. Pierson, conseiller, qui, dans cette session avait présidé la cour, que Val pouvait être victime d'une erreur judiciaire, dirigèrent de nouveau l'attention des magistrats vers des recherches dont la connaissance avait pu échapper aux lumières de l'audience.

Ces efforts, qui attestent à un si haut point la consciencieuse indépendance, la bienveillante intégrité et du parquet et de la cour, produisirent en faveur de Val une réunion de particularités qui repoussaient loin de lui toute participation au crime commis dans la soirée du 31 décembre. Déposés depuis huit mois au ministère de la justice les pièces de cette mémorable procédure sont revenues au greffe de notre cour, accompagnées d'une lettre de M. le garde-des-sceaux annonçant que, par décision du 17 de ce mois, le roi a daigné faire à Val remise pleine et entière de la condamnation prononcée contre lui, le dispensant même de toute surveillance. Cette lettre annonça aussi que, par la même décision, le roi fait grâce à Victor Delunet de l'exposition publique.

M. le procureur-général a voulu être l'organe d'une aussi heureuse nouvelle. Il est allé annoncer à Val sa mise en liberté. Aussitôt ce malheureux a vu tomber ses fers et s'ouvrir devant lui les portes d'un cachot où depuis dix-huit mois, il a dû passer tant de moments d'angoisses et de douleurs. (Droit.)

On a distribué en profusion une proclamation annonçant que l'armée carliste va s'approcher de la capitale, que toutes les puissances adhèrent au mariage du prince des Asturies qui serait roi, épouserait la jeune reine et convoquerait les anciennes cortès.

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, 26 septembre : Nous empruntons ce qui suit à une lettre adressée de La Haye, à une maison de commerce :

« On apprend que ces jours derniers, le gouvernement a reçu quelques avis officieux, où l'on s'exprime d'une manière très-favorable. L'Angleterre et la France, dans l'unique but d'éviter des moyens coercitifs contre la Belgique, n'ont pas voulu insister sur l'exécution entière des vingt-quatre articles.

» Quant au point capital, qui est d'insérer textuellement les 24 articles dans le traité avec la Hollande, les membres de la conférence paraissent entièrement d'accord; seulement, relativement à l'arrière de la dette, que l'on considère comme un point tout-à-fait spécial, la Hollande devra se soumettre à des sacrifices.

» On espère régler maintenant tous les points de manière que, dans l'exécution, il sera difficile d'élever de nouveaux obstacles. C'est pourquoi la conférence désire que la liquidation du syndicat ait lieu le plus promptement possible, et sous ses yeux à Londres. »

On assure que les négociations avec la Prusse, relativement à la prolongation du chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, vers la frontière et de là sur le territoire prussien jusqu'à Cologne ont le succès désiré. Une réunion de banquiers respectables doit s'être déclarée prête à entreprendre la construction de cette route qui promet tant d'avantages, en opposition des dispositions moins favorables que font augurer depuis quelque temps le cours des actions de chemins de fer en Allemagne. Il paraît que l'on n'attend plus que la promulgation de la loi sur les chemins de fer en Prusse.

Une maison de commerce d'Amsterdam a reçu de Batavia, sous la date du 12 mars dernier, une lettre dont voici un extrait :

« D'après ce qu'on nous apprend de bonne part, l'empereur de la Chine a l'intention de prendre des mesures énergiques contre les étrangers qui se trouvent dans la province de Canton pour affaires commerciales. Déjà les négociants anglais, français, américains, allemands et belges ont été chassés de Canton; les Hollandais ont seuls obtenu l'autorisation d'y demeurer. On attribue cette faveur à la conduite énergique du consul hollandais qui a su faire respecter son pavillon. (Handelsblad.)

— On écrit de La Haye, le 26 septembre : « Nous apprenons qu'à la prochaine ouverture des chambres on ne présentera aux États-Généraux que le budget d'une année, et que le gouvernement ne songe pas à leur soumettre de budget décennal. On assure aussi que le gouvernement est décidé à attendre le cours des événements politiques avant de présenter la partie des voies et moyens destinés à faire face au paiement de la rente à la charge de la Belgique et celles de payer des frais de guerre extraordinaires. Ces propositions n'auraient lieu, par conséquent, qu'au commencement de l'année prochaine. » (Handelsblad.)

BELGIQUE — Bruxelles, le 27 septembre.

Le temps qui pendant les dernières six semaines écoulées avait continuellement été pluvieux, s'est décidément remis au beau pour sourire aux fêtes de septembre. Les courses de mardi en particulier ont été favorisées par un ciel sans nuages. Aussi dès midi une foule considérable s'était rendue dans les vastes plaines de Mon-Plaisir. Les tribunes étaient remplies de dames élégantes; une grande partie des membres du corps diplomatique, parmi lesquels on remarquait le nonce du pape, était également venue assister aux courses.

LL. MM. le roi et la reine et le petit prince royal sont arrivés vers trois heures et sont repartis suivis d'un brillant état-major, après avoir assisté à deux épreuves.

— L'ascension du ballon de M. Margat s'est faite hier à trois heures avec un plein succès; l'aéronaute était dans la nacelle, et, en montant, saluait d'un drapeau qu'il tenait à la main, l'immense population sur laquelle il planait. Le ballon a d'abord pris sa direction vers le sud, mais à une certaine hauteur, on l'a vu pour ainsi dire virer de bord et filer au nord-ouest; il était alors au-dessus des nuages, car il en était quelquefois offusqué, et semblait marcher contre le vent. Un quart d'heure après son départ, il était à perte de vue sur un ciel serein.

L'intrepide aéronaute est descendu dans la commune de Lizele, arrondissement de Malines, province d'Anvers, à six lieues de Bruxelles, 45 minutes après le départ.

— Ce matin à l'appel de la cause de MM. Hauman et Julien Vinchent, associés solidaires en tout contre notre imprimeur, M. Blanpain, leur avoué, a demandé une remise, motivée sur l'absence de M. Stevens, avocat, qui, à son départ, a dit M. Blanpain, croyait être de retour pour plaider cette affaire dont mes clients ont réclamé l'urgence.

M. Defresne, notre avocat, a déclaré qu'il était prêt à plaider; il a témoigné son étonnement de voir des hommes qui disent avoir besoin de relever leur honneur et leur crédit, reculer devant une solution immédiate. Il a ajouté : par déférence pour un confrère, je consens à la remise demandée, non à quelques jours, puisque les motifs d'urgence sont révoqués; mais après les vacances, parce que je ne puis être obligé de les passer ici. M. Defresne était assisté de M. Uart, notre avoué.

Le tribunal a renvoyé l'affaire après vacance. (COMMERCE BELGE.)

Bruxelles, le 27 septembre (3 heures). — Peu d'affaires, cours faibles par continuation; il y a de la demande pour deux ou trois valeurs industrielles. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 3/4, 4 p. c. 91 5/8, 3 p. c. 75 3/4 P. Société Générale titres en nom

fl. 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8) et A.; Société Civile 1500 (150); Banque de Belgique 1402 50 (140); Actions-Réunies 1000 (100); Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (111); Sarslongchamps 1900 (190) A.; Société Nationale 1260 (126) P.; Bois des Hamandes 95 1/2 (467 50) et A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 86 1/2 (452 50) A.; Cologne 965 P. L'actif espagnol sans donner lieu à beaucoup de transactions était bien tenu, coté 17 5/4 A. 7/8 P., il ferme 17 15/16 cours. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 17 7/8 A. au comptant; P. à demain, sans affaires.

LIÈGE, LE 28 SEPTEMBRE.

On vient de terminer une opération très-utile. Depuis la rue du Pont d'Avroy jusqu'au rivage de Saint-Jacques, on a égalisé le terrain et étendu des couches de cendres et de gravier, qui maintenant permettent au moins de traverser la terre-plein de cette partie du quai d'Avroy, sans qu'on soit exposé, par un temps de pluie, à s'enfoncer dans la boue jusqu'au dessus de la cheville. On vient également de faire enlever les bois qui étaient déposés, sur le quai, au-delà des Augustins, et qui devaient servir à la construction de ce malheureux quai de halage dont on n'entend plus parler. Les habitants n'iront donc plus jeter leurs immondices entre les carrés vides que formaient ces poutres traversalement posées, et les passans ne risqueront plus, le soir, de trébucher contre ces obstacles qui barraient le chemin et pouvaient occasionner des chutes dangereuses.

On continuera probablement les réparations du quai, dont les accotemens sont si dégradés, en faisant charrier et étendre du gravier depuis le rivage de St-Jacques jusqu'à la chapelle du Paradis. Le sol se creuse de plus en plus; des enfoncemens se forment partout. Si l'on attendait, pour exécuter les améliorations que cet état réclame, que l'hiver fut passé, il se pourrait bien que les grandes pluies et les débordemens de la Meuse exerçassent des ravages tels qu'il faudrait de fortes sommes et beaucoup de tems, pour réparer les dégâts.

Il n'existe point, dans l'intérieur de la ville de Liège, de promenade pour les cavaliers. Les piétons ont le quai de la Sauvenière et le quai d'Avroy. Mais il est défendu, pour d'excellens motifs, à toutes les personnes à cheval, d'y circuler; du moins sont-elles obligées de garder constamment le pavé et de laisser les accotemens libres. Aujourd'hui que le canal de la Sauvenière aura bientôt disparu, et que le quai de ce nom, ainsi que le quai d'Avroy, pourront être convenablement régularisés, ne conviendrait-il pas de songer à établir, comme cela existe dans toutes les grandes villes, une promenade particulièrement destinée aux cavaliers, et d'y affecter une partie de ces quais qui pourraient se diviser, sur presque toute leur étendue, en trois chemins égaux? Les boulevards de la capitale serviraient de modèle. Liège gagnerait beaucoup à cet embellissement qui serait pour plusieurs personnes un motif, ne fut-ce même qu'un prétexte, de tenir des chevaux, et qui s'en passent aujourd'hui parce qu'il n'y a pas en ville de lieu approprié aux promeneurs à cheval. Mais avant qu'un semblable projet puisse être exécuté, il faut nécessairement qu'on achève de combler le canal de la Sauvenière, qui étend toujours ses eaux fétides et stagnantes au milieu du plus beau quartier de la ville. On a si souvent déjà réclamé la fermeture de cet égout. Mais le conseil municipal semble n'avoir fait aucune attention aux plaintes qui se sont élevées à cet égard, et qui cependant méritaient d'autant plus d'être prises en considération que la salubrité de la ville est intéressée à ce changement. Il lui serait bien facile pourtant de satisfaire aux vœux du public. Il n'y a qu'à ordonner à toutes les personnes, occupées à construire ou à démolir des maisons, à toutes celles qui font exécuter quelques travaux de terrassement ou de déblayage, d'y faire transporter les débris et la terre dont elles ne sauraient plus faire aucun usage. C'est ce qu'on a fait pour les parties du canal qui sont déjà comblées. Aussi en moins de quelques mois était-on parvenu à établir une belle et large promenade là où, quelques temps auparavant, croupissait une eau sale et bourbeuse, chargée de toutes les immondices du quartier du midi. Il est donc grandement à désirer qu'on poursuive ce travail. La saison y est maintenant très-favorable. Les chaleurs sont passées, l'automne est là, et le tems qui reste à la disposition de l'autorité, est assez long pour qu'elle puisse espérer avoir achevé tout, au commencement du printemps prochain.

La garnison prussienne de Luxembourg s'exerce en ce moment aux grandes manœuvres; elle bivouaquait, ces jours derniers, dans la commune de Sandweiler. Dimanche, 23, un habitant de cette commune sortit de chez lui au point du jour pour aller à l'affût. Ayant tiré un coup de fusil sur le gibier, des sentinelles prussiennes qui se trouvaient dans le voisinage, s'imaginèrent sans doute que le coup avait été lâché sur elles. Notre homme fut arrêté, emmené à Luxembourg, et l'on assure qu'il eut à essuyer de mauvais traitemens en route. Mais les autorités de la forteresse ne tardèrent pas à reconnaître, d'après ses explications et les renseignemens qu'elles se firent donner, qu'il avait été victime d'une erreur; car dès le lendemain il fut relâché et put regagner paisiblement sa demeure.

Ce que des journaux ont raconté d'un prétendu prochain mariage de M. de Bériot avec M^{lle} Pauline Garcia est tout-à-fait dénué de fondement. Ces deux artistes sont en ce moment à Bruxelles; mais ils comptent se rendre sous peu de jours à Paris où M^{lle} Pauline restera peut-être avec un engagement au théâtre italien, ou bien elle poursuivra sa route pour l'Italie. M. de Bériot de son côté se propose de visiter les contrées méridionales de la France, d'où il reviendra à Bruxelles, puis repartira pour Munich et Vienne et ira de là en Russie. C'est un voyage de six mois au moins.

— M. le ministre des travaux publics s'était proposé de se rendre à Liège pour y prendre entr'autres choses connaissance du projet de redressement de la Meuse, et de là à Aix-la-Chapelle pour y voir les travaux du chemin de fer prussien. Ayant reçu la nouvelle que l'un de ses frères est gravement malade, il vient de partir directement pour Arlon

d'où il se rendra en Prusse. Il sera absent jusque vers le dix du mois d'octobre.

L'INDÉPENDANT et l'OBSERVATEUR ne sont pas arrivés aujourd'hui. Ces feuilles nous parviennent avec beaucoup d'irrégularité.

— La GAZETTE POLITIQUE de Munich donne une traduction de l'allocution prononcée par S. S. à l'occasion de l'investiture de MMgrs. Fieschi et Sterkx. Cette pièce qui occupe quatre colonnes se résume dans les passages suivans :

« Très-vénérés frères ! Il est dans les décrets de Dieu, qui conduit tout avec prévoyance, qu'il permet que son église essuie des malheurs, mais se console en même temps dans ses douleurs et mêle à des événemens malheureux quelques-uns moins désolans.

» Vous savez quels changemens les armes victorieuses des Français ont opérés en Afrique. Saisissant une occasion favorable et condescendant au désir pieux de notre fils le plus cher en Jésus-Christ, Louis-Philippe, roi des Français, nous nous sommes empressés d'y faire revivre les principes de la religion. Mais notre cœur est encore navré d'un sentiment bien pénible à la vue de la malheureuse situation de l'église catholique en Prusse.

S. S. termine en rappelant tous les faits qui se sont passés dans les archevêchés de Cologne et de Posen et s'afflige des empiétemens du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Il ne parle pas de la Belgique comme on l'avait dit.

— Nous lisons dans l'Écho de l'Orient, journal de Smyrne, du 8 septembre :

« Le 1^{er} de ce mois, à midi, le brick néerlandais *Hendrica Elisabeth*, capitaine A. Riedyk, provenant de Trieste, et se trouvant au calme, au N.-O. de l'île Scio, fut hélé par un bateau mistik à rames, monté en apparence par deux hommes, qui lui demandèrent de l'eau. Dès qu'il eut accosté le navire, dix brigands, tous habillés à la grecque, armés jusqu'aux dents et cachés jusqu'alors, montèrent tout à coup, et firent feu sur l'équipage néerlandais, qui eut trois hommes blessés. Une fois maîtres du navire, tout ce qui se trouvait à bord devint l'objet du plus affreux pillage. Ils emportèrent la cargaison, consistant en sucre en pain et en carottes de tabac, ainsi que tout ce qui était à leur convenance, qu'ils chargèrent sur leur mistik et partie sur l'une des chaloupes du navire.

» Cela fait, ils garrottèrent le capitaine qu'ils jetèrent violemment dans la chambre, ainsi que l'équipage qu'ils lièrent à fond de cale. Ils clouèrent les écrouilles, et pratiquèrent plusieurs trous au navire pour le faire couler. Ayant attendu qu'il se remplît d'eau, ils le quittèrent dans la nuit, certains que leur but était rempli. Le capitaine Riedyk, qui avait pu observer toute cette manœuvre malgré l'état déplorable où il se trouvait, monta sur le pont et s'informa des siens, s'ils étaient encore en vie et s'il leur restait quelque chance de salut. Après des efforts inouïs, et malgré huit pieds d'eau dans la cale, ces infortunés trouvèrent moyen de se dégager de leurs liens et de rejoindre le capitaine sur le pont, qui, alors seulement, fut délié à son tour.

» Après de vains efforts pour sauver le navire, ils se jetèrent tous dans la grande embarcation, et faisant route pour Smyrne, ils virent couler l'*Hendrica-Elisabeth*, vers le nord de Scio, à deux lieues de terre. Le capitaine Riedyk et son équipage arrivèrent à Smyrne, le 3 courant à sept heures du matin, où ils reçurent toute l'assistance et tous les secours nécessaires en pareil cas.

» M. le consul-général des Pays-Bas s'empressa de faire des démarches auprès de l'amiral Gallois et de M. le commandeur Bandiera, arrivés sur rade, et d'expédier immédiatement le chancelier du consulat à S. A. le capitain-pacha qui se trouve encore à Ourlac avec sa flotte pour lui notifier ce sinistre événement, et réclamer son assistance. Le même jour, le brick français le *BORGAINVILLE*, et le brick autrichien le *MOUREUCULI* firent voile pour les parages d'Ipsara, où l'on sait que les pirates ont abordé. De son côté, S. A. le capitain-pacha envoya une de ses frégates dans cette île, pour tâcher d'y découvrir les pirates qui pourraient bien y être surpris, et qui croient qu'il n'est pas resté de trace de leur crime. »

DISSECTION DE LA HOUILLE.

Le *Courrier de la Meuse* contient, sous ce titre, un long article dans lequel, après avoir rappelé l'intérêt que présentent les découvertes qui se font dans l'histoire naturelle de cette substance, à une principale d'un grand nombre d'industries, il retrace les trois opinions qui avaient partagé le monde savant sur l'origine première de la houille : les uns ayant prétendu que c'était une substance purement minérale, les autres qu'elle provenait de matières animales soit seules, soit mélangées avec de restes de plantes, enfin les derniers croyant qu'elle devait uniquement sa naissance à des végétaux enfouis.

» Quoique les progrès de la science, dit le *Courrier de la Meuse*, aient depuis assez longtemps fait disparaître tous les doutes sur l'origine végétale de la houille, on n'était pas précisément d'accord sur la manière dont il fallait concevoir sa formation. On admettait généralement qu'un grand nombre de débris de végétaux avaient été charriés par de grandes eaux et accumulés en tas énormes où la fermentation s'était emparée des élémens. On croyait, par exemple, que toutes les plantes avaient perdu leurs formes, et pour expliquer ce fait, on faisait jouer un grand rôle à la pression des couches supérieures, formées après les autres et pesant de tout leur poids incalculable sur ces agglomérations de plantes délicates. On ne remarquait pas dans ces mêmes couches si comprimées et soumises à ces énormes poids se trouvaient souvent des empreintes végétales de la plus belle conservation et de la plus grande finesse. Le microscope et le procédé de M. Sanderson n'étaient pas encore venus révéler ce fait important, que dans les houilles tous les tissus primitifs sont religieusement conservés comme pour notre plus grande instruction.

Ce procédé est appelé à dévoiler toute la formation des houilles. Par la meule du lapidaire et à l'aide d'instrumens tranchans des plus acérés, on réduit la houille à des tranches

qui n'ont pas un dixième de millimètre d'épaisseur et ainsi réduite, une lame est prise entre deux plaques de verre, scellée par du baume de Canada et désormais placée à l'abri de toute destruction. Alors si l'on place cette lame entre l'œil et la lumière, on aperçoit toutes les couches concentriques de ces bois anciens qui ont servi à former la houille; on compte l'âge de ses bois, on apprécie les conditions de leur existence, on les compare aux espèces que présentent, dans notre monde contemporain, les plus grandes analogies avec eux et l'on reconstruit ainsi par la pensée les forêts silencieuses et dépeuplées de ces temps antédiluviens. Cuvier reconnaissait au plus petit os un animal des mondes anciens; aujourd'hui, un fragment microscopique de houille révèle au botaniste l'espèce d'arbre qui a formé ce charbon. La science peut être fière de franchir ainsi les bornes du temps, et les hommes qui déclament contre la recherche des infiniment petits devraient se rappeler ce mot d'un philosophe: « Qu'il n'y a au monde rien de petit, si ce n'est les petits esprits. »

Nous croyons être assez bien informés pour annoncer qu'une collection de ces anatomies de houille, faites par M. Sanderson lui-même sur des échantillons des différents bassins houillers d'Angleterre, d'Ecosse, de France, d'Amérique et même de la Nouvelle-Hollande, sera sous peu exposée dans les cabinets de l'Université de Liège. C'est la seule aussi complète qui existe sur le continent et l'on n'en connaît encore en Angleterre même que deux qui soient aussi belles. Il serait curieux maintenant de disséquer les houilles de Liège et d'examiner si, comme la chose a eu lieu ailleurs, les plantes diffèrent de houillère à houillère. La qualité de la houille doit avoir une cause et cette cause paraît résider presque entièrement dans l'espèce ou dans les espèces dominantes de plantes qui la forment. Sous ce rapport ces anatomies peuvent rendre service immédiat aux propriétaires de houillères, et nous ne devons pas désespérer de voir la science devenir, ici encore, l'auxiliaire de l'industrie.

On a, d'après ces faits, des idées plus justes sur la formation même de la houille, qu'on regarde aujourd'hui comme constituée par une grande partie de végétaux, la plupart semblables à ceux qui se trouvent dans les îles de la zone torride, et qui sont venus s'accumuler sur des sables, des vases argileuses et surtout sur des boues devenues elles-mêmes, par la compression ultérieure des masses nouvelles, des argiles schisteuses. Des boues semblables ont recouvert ces masses de végétaux, et sur ces terres alternativement déposées, de nouvelles quantités de plantes ont pris naissance, ou ont été transportées de contrées très-voisines pour être soumises aux mêmes causes de destruction que les premières. C'est donc lentement et pendant un long espace de temps que les couches de houille se sont formées.

En Belgique, en Angleterre et en France, il est très-probable que les dépôts de houille se sont opérés dans les eaux douces, et l'on peut être tout aussi certain que les conditions de l'atmosphère étaient alors dans un état particulier qui n'aurait pas permis à l'homme, aux mammifères et aux oiseaux de vivre dans ces forêts où la vie animale devait être fort développée.

Il y avait dans l'air trop d'acide carbonique pour qu'il pût servir à la respiration de l'homme et des animaux supérieurs; ils y seraient morts par asphyxie. A la place où Liège étend ses rues populeuses et agitées par un incessant travail, il existait alors une forêt de fougères en arbres, de grandes équisétacées et de gigantesques lycopodium, végétations bizarres mais élégantes; le craquement de leurs vieilles liges dont la base se pourrissait dans les eaux, était le seul bruit qui devait rompre l'universel silence de cette nature à peine animée; une ammonite et une moule d'eau douce, animaux sans voix et apathiques, étaient les seuls habitants de ces îles antiques. Aujourd'hui, quand l'aéronaute passe un soir, dans son ballon à quelques milles toises au-dessus de Liège, il reconnaît sans peine la ville des houillères et des forges, au murmure de ces populations laborieuses et aux lueurs de ses usines. Mais, qui nous dira le temps qui s'est écoulé entre ces deux périodes? Le chronomètre du monde n'est pas encore trouvé, et la science, quant à ce point, va puiser dans la *Génése* les seuls éléments de sa conviction.

INCrustation DES CHAUDIÈRES.

L'Émancipation du 17 courant renfermait un article concernant une découverte faite par messieurs Néron et Kurtz pour empêcher l'incrustation des chaudières à vapeur.

Il suffira pour réfuter tout ce que cet article contient d'erroné, de reproduire copie d'une lettre adressée à ces messieurs, signée par vingt-un industriels de Gand.

Gand, 30 août 1858.

Messieurs Néron et Kurtz, En août 1857 parut une annonce par laquelle vous faisiez connaître d'être l'inventeur d'un procédé pour empêcher l'incrustation des chaudières et que par suite, moyennant certaine rétribution, vous livriez votre secret aux personnes qui auraient souscrit à votre prospectus. Que cependant tout engagement serait nul et non avenue si la communication du secret et son emploi ne réalisaient pas toutes les propriétés annoncées.

La communication du secret dont s'agit nous étant faite, et quelques-uns d'entre nous en ayant fait l'essai, ont reconnu:

« Que le verre pilé placé dans une chaudière avec bouilleurs était entraîné dans ceux-ci après quelques heures d'ébullition et s'était rassemblé aux extrémités de manière à former une couche très épaisse qui devait nécessairement empêcher le contact de l'eau avec le fer et par suite provoquer la détérioration des tubes bouilleurs. »

« Que dans une chaudière forme ovale, sans bouilleurs, il a été reconnu qu'au bout de huit jours de travail il s'était formé un mélange ou esdrière de pâte qui, composée de verre et de vase adhérent à la chaudière, avait occasionné une hémorrhagie qui présentait le plus grand danger si l'on avait continué l'expérience. »

Nous avons également reconnu l'inconvénient qu'il y aurait d'employer du verre pilé dans nos chaudières. Cette matière pourrait être entraînée en partie dans les cylindres des machines, et mettrait ceux-ci et les pistons hors de service.

Pour ces différents motifs et autre à faire valoir, nous venons vous déclarer, messieurs, que nous refusons formellement de faire usage de votre procédé.

Signé, Ve. J. Coppens; F. De Hemptinne; Ve. Roelands; E.-J. Braeckman; H. Delzande; Ve. J.-F. Banneville; Ve. Van den Bossche; Huyttens; Ve. Frans Lousbergs; Ve. A.-J. Voortman; F.-A. Manilius; Coppens-Boye; L. Eggermont; Camille de Bast; Scribe; fils; De Gandt Van der Schueren; Frans Claes; Ve. Frans De Rudder; Story et Verspeyen; Christophe Van Loo; P. Burggrave; P. Baetssoen, fils.

BIBLIOGRAPHIE.

Du progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives, aux Etats-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique, par Ed. Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, 5 volumes in-18 avec un atlas.

Nous sommes en retard de rendre compte de cette publication où M. Ducpétiaux, ayant déjà recueilli les matériaux pour son ouvrage sur l'instruction publique, examine les moyens répressifs que la société possède pour dompter le crime, avant de rechercher quels sont les moyens les plus efficaces de le prévenir. Le dernier N° de la REVUE BELGE renferme une analyse de ce livre, et nous en extrayons les passages suivants.

Après avoir indiqué la nécessité d'une réforme pénitentiaire et fixé le but que le législateur doit atteindre, l'auteur de l'article que nous citons continue en ces termes:

« M. Ducpétiaux a consacré ses loisirs, son existence entière, à l'étude de ces questions. Il a suivi avec attention la marche de la réforme pénitentiaire aux Etats-Unis d'Amérique et dans la Grande-Bretagne. Cette réforme a pris naissance, de l'aveu des écrivains anglais et américains, dans notre célèbre maison de force de Gand. Mais le régime qu'y avaient introduit, lors de sa fondation, les Etats de la Flandre, n'y existe plus depuis longtemps. Aujourd'hui, par les efforts de l'administration des prisons de Belgique, la réforme semble remonter vers son berceau; mais il s'en faut encore de beaucoup qu'elle se soit implantée dans cette terre, témoin de ses premiers progrès. »

« La réforme pénitentiaire a pour but de substituer au régime actuel de désordre et de confusion des prisons un régime moral qui fasse que l'homme innocent ou coupable d'une légère faute puisse y être renfermé sans crainte pour ses mœurs, pour sa vertu douteuse ou chancelante; en empêchant en même temps que le coupable d'un grand crime n'accroisse, pendant son séjour en prison, son immoralité ou ne la communique à ses co-détenus. »

« Grâce aux améliorations apportées depuis près de vingt-cinq ans à nos prisons, leur régime matériel est assez supportable, surtout pour les détenus habitués à mener une vie dure. La nourriture y est bonne ou au moins plus que suffisante; les détenus y sont entretenus, habillés, chauffés. C'est un asyle pour la misère dont elle abuse souvent. A part la honte qui atteint ceux qui y font un séjour, il n'y a pas de grand motif à regarder les prisons actuelles comme un épouvantail pour la classe des vagabonds et des vauriens, qui ont pris l'habitude de s'y faire renfermer périodiquement, au moins tous les hivers rigoureux. »

« Si nous examinons le régime moral des prisons, nous y trouvons encore un bien autre motif de crainte pour la sécurité sociale. Telles qu'elles sont organisées, ce sont aujourd'hui de véritables antres de corruption, où les sexes seuls sont séparés (quoiqu'ils ne le soient pas même toujours complètement.) Mais la vieillesse, l'enfance, l'impudence, l'imprudence, la scélératesse, la perversité la plus caractérisée s'y rencontrent pêle-mêle au grand détriment des bons ou de ceux qui ne sont pas encore entièrement corrompus. Nos prisons actuelles sont une vaste école d'enseignement mutuel de dépravation et d'infamie. L'être qui y entre sous la prévention d'une contravention légère y court le risque d'en sortir presque infailliblement dégradé. Aussi, le préjugé qui existe contre les maisons centrales, et même les maisons d'arrêt a-t-il sa source dans l'existence d'un fait que malheureusement on ne peut méconnaître. »

« Il est digne de notre civilisation, de celle du XIX siècle, d'apporter la réforme à ce désordre épouvantable, inexécutable surtout lorsqu'il est dû à une institution sociale. La recherche des moyens de parvenir à faire cesser cet état déplorable est le but du régime pénitentiaire. Le premier moyen à employer pour atteindre ce but, c'est d'examiner les tentatives que nos devanciers ou nos contemporains les plus éclairés ont déjà faites pour y arriver. »

« La recherche de ces moyens forme l'objet d'une partie de l'ouvrage de M. Ducpétiaux. Au lieu d'analyser plus ou moins complètement les essais qui ont été effectués en divers pays et les écrits qui y ont paru, il a réuni les avis et les faits les plus substantiels pour les mettre sous les yeux de ses lecteurs, en les invitant à juger, à décider par eux-mêmes. C'est dans cette vue, qu'il décrit rapidement les réformes tentées en Amérique, en Angleterre, en Suisse, en France, même en Belgique, en encadrant dans son analyse l'excellent rapport de M. Crawford, envoyé aux Etats-Unis par le gouvernement anglais pour y étudier les progrès de la réforme pénitentiaire. »

« Plus loin, nous remarquons une lettre de M. Julius, de Hambourg, sur le système de l'emprisonnement solitaire adopté dans une partie des Etats-Unis; des observations critiques de M. Mittermaier, professeur de droit criminel à Heidelberg, sur ce système; une notice intéressante de M. Béranget, conseiller à la cour royale de Paris, sur les moyens les plus propres à généraliser en France le système pénitentiaire. Lui-même, M. Ducpétiaux, a visité en France, en Suisse, en Angleterre beaucoup de prisons et a examiné les essais de réforme que l'on y a pratiqués. Il n'en est plus, pour son compte, à la simple théorie. Par les fonctions qu'il exerce, par les voyages qu'il a faits, il a beaucoup vu, beaucoup observé; il est donc croyable quand il affirme; son opinion en tous cas a beaucoup de poids même lorsqu'il doute. Or, il ne conserve même plus un léger doute sur le régime d'emprisonnement à substituer au régime actuel. Au désordre qui règne dans nos prisons on ne peut substituer efficacement qu'un seul mode, celui de l'emprisonnement séparé. »

« Nous faisons aux lecteurs de l'ouvrage de M. Ducpétiaux le soin de rechercher et de juger les preuves qu'il donne à l'appui de son opinion qui d'ailleurs prévaut tous les jours davantage, et que nous même nous avons vu mettre en pratique avec beaucoup de succès dans plusieurs prisons de la Grande-Bretagne. M. Ducpétiaux ne borne point là son examen: il recherche quels sont les moyens, quelles sont les institutions par lesquels on a essayé de remédier à l'ignorance et à la misère du peuple. Nous recommandons en particulier son excellent chapitre 21^e (tom. 3) sur les établissements de bienfaisance en Belgique, où il présente des idées fort justes sur l'extinction de la mendicité et sur le caractère des institutions de bienfaisance en général. Cette partie de l'ouvrage est moins spéciale que la précédente: il n'y a pas d'administrateur public qui ne trouve le moyen de s'y éclairer. Trop souvent l'on a faussé, dans la distribution des secours aux indigents, les notions les plus simples et les plus justes d'économie sociale. »

« L'ouvrage de M. Ducpétiaux sur la réforme pénitentiaire et sur les institutions préventives du crime, de la misère et de l'ignorance, est donc un monument qui fera honneur à son auteur et à la Belgique entière. Peut-être doit-on regretter que l'auteur ne se soit pas rendu assez tôt compte de l'ouvrage qu'il allait écrire: dans sa pensée, il ne voulait d'abord que faire un appendice à l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur le système pénitentiaire aux Etats-Unis; mais la matière s'est étendue sous sa plume. On ne trouvera donc pas assez de liaison entre diverses parties de l'ouvrage. L'écrivain a suivi la méthode synthétique au lieu de la méthode analytique. Mais à part ces défauts, il sera cité à l'étranger, et il obtiendra sans doute dans le pays d'être considéré, comme un des ouvrages les plus remarquables sur ces questions vitales, de la solution desquelles dépend cet autre problème: si la Belgique et les autres états de l'Europe se dépouilleront bientôt du triste vernis de barbarie qui recouvre encore leurs lois criminelles et leurs institutions pénales et préventives. »

Le traitement des maladies des voies urinaires (calculs, rétrécissements) a, depuis dix ans, fait des progrès incontestables, grâce aux travaux de Amussat, Civiale, Heurteloup, Leroy d'Étiolles, Mayor, etc.; mais une lacune restait dans le traitement des autres maladies (catarrhe, pissement de sang, paralysie et incontinence d'urine): M. Devergie aîné, s'occupe depuis plusieurs années de la remplir. Son mémoire sur le catarrhe chronique de la vessie et le compte-rendu de son dispensaire en sont la preuve évidente. Ce médecin vient d'appliquer sa méthode du traitement du catarrhe par les injections à ces diverses maladies avec un succès inattendu. Voir la Gazette des hôpitaux citant trois observations de pissement de sang remarquables par la gravité des accidents, guéris par cette nouvelle méthode.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

Les jeunes gens, amateurs ou artistes, qui désirent se livrer à l'étude du trombone, de l'ophycléide, de la trompette à cylindre, du bugle ou trompette à clefs, du cornet à piston et de la contre-basse, sont invités à se faire inscrire au secrétariat de l'établissement, avant le 4 octobre prochain.

Pour être admis dans l'une des classes susdites, il faut être bon lecteur et prendre l'engagement de se procurer à ses frais un bon instrument dans les quinze jours qui suivront l'admission, si l'on n'en possède un préalablement.

Liège, le 27 septembre 1858. Le Directeur, DAUSSOIGNE.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Le Recteur inscrira les élèves au salon académique, mardi 2 octobre et jours suivants, depuis 10 heures du matin jusqu'à une heure de relevé.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 SEPTEMBRE.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme, savoir: Hubert Joseph Fraigneux, cultivateur, âgé de 68 ans, rue Longdoz, époux de Gertrude Fraikin.

Du 26. — Naissances: 5 garçons, 5 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme, savoir: Nicolas Périllie, garçon brasseur, âgé de 68 ans, rue St-Séverin, veuf de Jne. Wilmette. — Judith Antoinette Joseph Fraipont, sans profession, âgée de 40 ans, rue des Tanneurs, épouse Antoine François Rotex.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 30 septembre 1858, 1^{re} représentation du 1^{er} mois d'abonnement.

Les personnes qui ont droit à des entrées sont priées de se présenter au bureau de l'administration pour vérifier leurs titres.

ANNONCES.



DIMANCHE ET LUNDI ON JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez BOULBOULLE, faubourg St-Gilles.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.



A VENDRE UN CHEVAL de haute taille propre à la selle et à la voiture, rue Table de Pierre, n° 2. 1351

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, N° 778. 1298

MAISON A LOUER.

faubourg d'Amercœur, n° 59. — S'adresser au même N°, ou au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE une BONNE CUISINIÈRE et une FILLE DE QUARTIER pour un château à proximité de Liège. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n° 799.

REVENTE

PAR

suite de surenchère.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevé, chez la veuve Graète, aubergiste, à Hognoul, il sera définitivement VENDU, conformément à la loi du 12 juin 1816, par le ministère du notaire DUBOIS, à ce commis, et par devant M. le juge-de-paix du canton,

une pièce de terre

de 95 ares 90 centiares, située à Hognoul, au lieu dit u c Hayettes, sur la mise à prix de 5950 frs. 10 c., fixée par la surenchère.

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 3 heures après-dinée, le notaire MOXHON

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude, rue Hors-Château,

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie, et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment et écurie, sise à Liège, quai St-Léonard, N° 15, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart.

Cette maison a droit de passage par la ruelle qui la longe du côté de Liège; par sa position au bord de la Meuse, elle convient principalement à un commissionnaire.

S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions, en l'étude du notaire MOXHON.

INSTITUT D'ÉDUCATION,

ÉTABLI A LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515. SOUS LA DIRECTION DE

M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 5 OCTOBRE, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

INSTITUT DES D'elles. DURANT.

LES TRAVAUX SCOLAIRES RECOMMENCERONT LE 6 OCTOBRE.

Un cours élémentaire destiné aux très-jeunes enfans, et qui comprendra la lecture, l'écriture, le calcul de tête et de chiffres d'après Pestalozzi, ne commencera que le 15 octobre. Ce cours ne nécessite que trois mois et coûte 10 frs. une fois payés. Nota. Les élèves qui ne seront pas parvenues aux résultats dans l'espace de trois mois seront continuées sans nouveaux frais de la part des parens.

Pour plus amples informations, s'adresser rue de l'Université, n° 18. 1542

TERRES A LOUER.

L'ADJUDICATION d'une partie DES TERRES de la ferme de Lantin n'ayant pas été approuvée, la commission des hospices de Liège informe le public, que JEUDI 25 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin, il sera procédé de nouveau, au local de ses séances, rue Féronstrée,

A LA LOCATION DESDITES TERRES, EN 15 LOTS.

S'adresser, pour connaître les conditions, au bureau du receveur desdits hospices. 154

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, N° 112.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, 3, 4 et 5 OCTOBRE, à 2 heures de relevée,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Félix JEHOTTE. 1532

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—53.

VILLE DE MONS.

VENTE DE LIVRES,

Provenant de la bibliothèque de M. H. DELMOTTE, en son vivant bibliothécaire de la ville de Mons et archiviste du Hainaut.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, et jours suivans,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BAUDELET, à la résidence de Mons,

A LA VENTE PUBLIQUE

Belle Bibliothèque

de feu M. H. DELMOTTE,

Consistant en ouvrages rares et précieux de bibliographie, d'histoire, belles lettres, etc., et de plusieurs tableaux, dessins et plans.

La belle collection de portraits de M. DELMOTTE, comprenant environ 15,000 portraits tant anciens que moderne, est également à vendre.

Les amateurs pourront en prendre inspection pendant la vente de la bibliothèque.

La vente aura lieu sous la direction de M. LEROUX, libraire, à l'hôtel-de-ville de Mons, salle St.-Georges.

Le catalogue se vend chez Em. HUYAIS, chez LEROUX, à Mons, et chez les principaux libraires du royaume, 1 fr. 1533

MALADIES DES VOIES URINAIRES

CATARRE CHRONIQUE DE LA VESSIE, COMPTE-RENDU DU DISPENSAIRE.

Chez G. Baillière, rue École de Médecine, 11. Au Dispensaire, Cour des Fontaines, 7.

COURS

LANGUE ALLEMANDE.

A partir du 15 octobre prochain, M. Frédéric SCHIFFERS reprendra son cours semestriel de langue allemande.

Les leçons se donnent tous les jours, pendant deux heures, à régler entre les élèves inscrits.

La rétribution est de 10 francs par mois.

On peut se faire inscrire chez le professeur, rue Neuve, derrière le Palais, n° 80.

VENTE

D'UNE

PROPRIÉTÉ,

SISE A AUBIN-NEUFCHATEAU.

LE MERCREDI 3 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin, Chez le sieur L. FABRY, à Warsage, à la requête des enfans Gilles CLOES, de Neufchâteau,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

UNE MAISON.

Cour, étable, écuries, grange, jardin et dépendances, avec 7 hectares 14 ares 5 centiares de prés, prairies et terres labourables; le tout situé à Neufchâteau.

S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions. 1525

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE BEYNE ET CHÉNÉE.

Publications nouvelles en exécution de l'article 15 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Beyne et Chénée, formée le 25 mars 1850, par la société charbonnière du Trou-Souris; Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête:

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le Moniteur, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire ou la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 24 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1850, sous le n° 1552 du répertoire particulier, le sieur Deflandre et compagnie, concessionnaires de la mine dite Trou-Souris, à Grivegnée, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 60 bonniers et 5 perches carrés, dépendant des communes de Beyne et Chénée, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, en partant du point A, à l'angle sud-ouest du château de Gaillardmont, situé au chemin de Chénée au Bois-de-Breux; suivant ce dernier chemin, vers nord-est, jusqu'à son débouché à la grand'route de Liège à Aix-la-Chapelle, point B;

Au nord-est, suivant ladite grand'route, vers l'est, jusqu'à la maison de la veuve Jacquemin (Gilles), au chemin de Neufcour et de la chaussée à Monsée, point C;

Au sud-est de ce point, par une ligne droite longue de 450 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers sud, de 75 degrés, se terminant à un enfourchement formé par le ruisseau du fond de Neufcour; point D; de ce point, suivant ledit ruisseau, vers-ouest, jusqu'à l'angle nord de la prairie du sieur Laurent, située au lieu dit Présroux, point E;

Au sud-ouest, de cet angle de prairie, par une ligne droite longue de 576 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers nord, de 78 degrés, se terminant au point de départ A;

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt cents par bonnier métrique.

AVIS.

Il sera procédé, le 16 octobre prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des médicaments, drogueries et épiceries nécessaires à l'approvisionnement du magasin de la pharmacie centrale, à Bruxelles, pendant l'année 1859.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 26 septembre 1858.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. Le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

BOURSES.

PARIS, LE 26 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Paris, including items like Trois p. c., Quatre p. c., and various bonds.

LONDRES, LE 25 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in London, including items like 5% consolidés, BELGE 1852, and others.

AMSTERDAM, LE 26 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Amsterdam, including items like HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2, and others.

ANVERS, LE 27 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Antwerp, including items like ANVERS. Det. act., Det. diff., and others.

BRUXELLES, LE 27 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Brussels, including items like Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, and others.

VIENNE, LE 18 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 100 7/8. — Actions de la Banque, —

MARCHÉ DE LIÈGE DU 27 SEPTEMBRE 1858.

Table of market prices in Liège, including items like Froment, l'hectolitre, Froment nouveau, and others.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 522, à Liège.